



Récupérer ses biens perso d'un garde meuble en liquidation

Par **stefgeo**, le **05/02/2016** à **14:19**

Bonjour,

La société chargée de garder nos meubles a fait l'objet d'une liquidation judiciaire (juillet 2015). Le commissaire priseur dit nous avoir envoyé des courriers revenus "destinataire inconnus", nous convoquant pour récupérer nos meubles (septembre 2015). Or, je n'ai jamais reçu de courrier : peut être l'avait-elle envoyé à notre ancienne adresse(adresse de 2013). Nous avons contacté la société concernée en aout 2015, puis le commissaire priseur, qui nous a dit tenter de contacter la propriétaire des locaux (octobre 2015) pour pouvoir récupérer nos biens.

Or, par courrier du 24 novembre, le commissaire priseur nous informe que, soit disant sans nouvelle de nous, nos affaires personnelles ont été laissées sur place, dans les locaux du bailleur.

Or, ayant enfin réussi à contacter la propriétaire des locaux, il nous a informé que les lieux étaient vides.

Question : où sont nos affaires personnelles, et comment les récupérer ? Dois-je déposer plainte contre X, ou contre le commissaire qui ne nous a pas envoyé le courrier à la bonne adresse, ou encore contre le propriétaire qui dit ne pas avoir les meubles en sa possession contrairement à ce que dit le commissaire., ou bien dois-je passer par un avocat directement pour espérer retrouver nos affaires personnelles ou à défaut être dédommagés ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Cordialement,

Stefgeo.